République Française
Département Ardèche

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PASCAL Jean, Maire.

Présent(e)s : PASCAL Jean, BOYER Paul, MENOUILLARD Sophie, DI VUOLO Michel, GONTIER Marie-Claire, OZIOL Chantal, ROUVIER Alain, GRIMAUDO Patrick, HOLTZWARTH Bruno, PALADEL Steffy,
Représenté(e)s : JORIS Anne-Frédérique (pouvoir à GONTIER Marie-Claire)
Absent(e)s excusé(e)s :
Secrétaire de séance : MENOUILLARD Sophie

Objet : **APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 - N°2026-04-001**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le « compte financier unique » (CFU) s'est substitué aux comptes de gestion et administratif.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que des taux des contributions et produits afférents,

Le maire présente les résultats du Compte financier Unique du budget général du précédent maire, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	***Prévu BP2025***	***753 418.92***
	Réalisé :	447 603.06
	Reste à réaliser :	290 419.90
RECETTES	***Prévu BP2025***	***753 418.92***
	Réalisé :	461 961.24
	Résultats reportés :	10 193.57
	Réalisé et résultats reportés	472 154.81
	Reste à réaliser :	221 989.00

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	***Prévu BP2025***	***176 105.00***
	Réalisé :	132 519.22
RECETTES	***Prévu BP2025***	***176 105.00***
	Réalisé :	166 446.21
	Excédent de fonctionnement reporté :	0.00

Après que le maire se soit retiré, le 1er adjoint soumet ce CFU au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, tel que présenté ci-dessus.

*****

Objet : **AFFECTATION DE RESULTAT 2025 - N°2026-04-002**

Après l'adoption du compte financier unique 2025 du budget général, le Maire propose d'affecter le résultat au bénéfice du budget 2026.

L'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 33 926.99 €. En investissement, il se solde par un excédent de 24 551,75 €. Ce qui porte l'excédent global à 58 478.74 €.

Avec l'intégration des restes à réaliser 2025 qui s'élèvent à 290 419.90 € en dépenses et à 221 989 € en recettes, le besoin total de financement au final est de 43 879. 15 €, après intégration de l'excédent d'investissement.

Il y a donc lieu pour couvrir en partie ce déficit d'investissement d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 33 926.99 € au compte 1068 d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat telle que proposée.

*****

Objet : **VOTE FISCALITE 2026 - N°2026-04-003**

Le Maire indique l'enjeu d'un budget municipal, en 2026, en capacité de clôturer financièrement investissement engagé dans le précédent mandat, à savoir la réalisation de l'espace citoyen : réhabilitation de la Mairie/Bibliothèque et construction d'un Tiers-lieu. L'année 2026 est consacrée au rétablissement financier entre dépenses (constatées en 2025) et recettes attendues (récupération subventions en décalage et remboursement du prêt court terme).

Afin de faire face à cette situation, le Maire propose :
- soit une hausse généralisée de 5 % avec un bonus de 2 369 €,
- soit une hausse généralisée de 3 % avec un bonus de 1 408 €,
- soit un maintien du taux des taxes foncières et une hausse majoration spéciale de 1.13 points sur le taux de la taxe d'habitation, soit un bonus de 1 259 €,
- soit un maintien des taux de 2025, eux-mêmes maintenus au niveau de 2024.

Il invite donc le Conseil municipal à en débattre. Celui-ci analyse la situation et propose une stratégie sur le moyen terme, à savoir une hausse intermédiaire de 3 % sur les trois taxes en 2026 et l'engagement en parallèle d'une révision des bases pour la suite du mandat.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 3 % sur l'ensemble des taxes, ce qui donne les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 28,47 %
- Taxe foncière (non bâti) :46,81 %
- Taxe d'habitation (RS et THLV) : 6,62 %

Le produit attendu en 2026 s'élève à 29 003 € auxquels il y a lieu de rajouter 347 € d'allocations compensatrices.

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2026 - N°2026-04-004**

Le maire développe le projet de budget primitif pour l'année 2026. Après intégration des résultats antérieurs et des affectations de résultats tels que votés par délibération préalable, celui-ci s'équilibre :

- 157 501.00 € en recettes et dépenses en section de fonctionnement,
- 428 417.26 € en recettes et dépenses en section d'investissement.

Ce budget est présenté par nature (sans présentation fonctionnelle) et par chapitre globalisé. Le Maire a ainsi la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil municipal, appelé à en délibérer, adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2026, tel que présenté.

*****

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - N°2026-04-005**

Compte tenu de la réalité budgétaire 2026, la maîtrise budgétaire est une obligation renforcée. Il propose, malgré ce contexte, de maintenir l'inscription d'un crédit de 5 052 € au BP 2026, article 65748.

Les propositions concernent :

- 500 € à « Culture & Animations » (Faugères),
- 100 € à « Association Communale de Chasse Agréée » (ACCA)
- 50 € à « La route des églises romanes » (Aubenas),

- 500 € à « Entr'aide Beaume-Drobie », relais de la Banque Alimentaire (Joyeuse),
- 500 € aux « Restos du Cœur » (section de Les Vans),
- 300 € à « Recycl'Arts » (Uzer),
- 250 € à « ADMR Ardèche Cévenole » (Lablachère),
- 250 € à « Ardèche Autonomie à Domicile » (les Vans),
- 250 € à Planning familial (les Vans),

- 150 € à « Ecole des musiques vivantes » (Joyeuse),
- 150 € à « L'Art d'en Faire » (Joyeuse),

- 2 052 € à « le Ricochet, centre socioculturel » (Valgorge), suite à la convention sur objectifs signée en 2025 avec subvention 2026 et rappel de celle de 2025, non budgétisée.

Cet ensemble de propositions représente un montant de 5 052 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces propositions.

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - N°2026-04-006

Le conseil municipal est appelé à proposer, par délibération, une liste de 24 noms destinés à composer la commission communale des impôts directs (CCID). Celle-ci a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle a aussi pour rôle une prise d'initiative afin de vérifier la bonne correspondance entre le classement des habitats tels qu'ils identifiaient sur le rôle fiscal et tels qu'ils sont aménagés concrètement sur le terrain.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, au-delà du maire, membre de droit. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Le directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires destinés à exercer cette mission.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, dresse une liste de 24 noms de contribuables de la commune, comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	**COMMISSAIRES SUPPLEANTS**
GONTIER Philippe	CHAINE Josette
BOYER Paul	MENOUILLARD Patrick
ROUVIER Alain	PALADEL Christian
CHADUC Marie-Aude	MARTY née LEYDIER Véronique
DREVETON Claudine	REMON DE PONTAVICE DE HEUSSEY Xavier
PALADEL Steffy	TALAGRAND Eric
JORIS Anne-Frédérique	CHETELAT Betty
DI VUOLO Michel	STAES Clothilde
OZIOL Chantal	PAOLI Patrice
MALARD Jean-Claude	DUFOURD Arnaud
PEROS Jean-Pierre	SAINT PERRON Roland
AUDIBERT Odile	AYGLON Françoise

*****

Objet : DELEGUE SUPPLEANT COMMUNES FORESTIERES DE L'ARDECHE - N°2026-04-007

Lors du conseil municipal du 08 avril 2026, M. Patrick GRIMAUDO a été désigné délégué titulaire au sein de l'association des Communes Forestières de l'Ardèche. Il doit à présent être désigné un délégué suppléant.

M. Paul BOYER se déclare seul candidat. Après délibération, à l'unanimité, Paul BOYER est désigné délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein de l'association des Communes Forestières de l'Ardèche.

*****

Objet : REPRESENTANT - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) - N°2026-04-008

Lors du conseil municipal du 08 avril 2026, l'adhésion au CAUE a été approuvée. Il y a lieu de désigner un représentant.

Bruno HOLTZWARTH se déclare seul candidat. Après délibération, à l'unanimité, Bruno HOLTZWARTH est désigné pour représenter la collectivité au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

****

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance conformément aux dispositions légales en vigueur.

****

QUESTIONS DIVERSES :

Informations « CDC du Pays Beaume-Drobie »

La séance d'installation du nouveau conseil communautaire s'est déroulée le jeudi 16 avril 2026 et un compte-rendu synthétique a été adressé à la mairie.
Le nouveau président élu est Philippe Gilles, par ailleurs maire de Joyeuse. Celui-ci a proposé que la CDC soit dotée de 6 vice-présidences dont les délégations définitives ont été revues (au regard de l'annonce initiale) par arrêté du 22 avril 2026.
Dans la suite des relations communes/communauté de communes, les prochains bureaux communautaires sont annoncés les jeudis 28 mai et 7 juillet prochains.
Enfin, une réunion thématique des maires du territoire aura lieu le lundi 18 mai au collège de Joyeuse à la demande de l'inspecteur d'académie au sujet de la fermeture de l'école de Dompnac. La commune de Faugères sera représentée par l'adjoint délégué aux dossiers communautaires, par ailleurs directeur d'école et parfaitement au courant de la stratégie de la direction départementale de l'éducation nationale.
Enfin, le président de la CDC a communiqué une liste de représentations de la CDC à diverses structures intercommunales (syndicats, associations et sociétés publiques locales). Le maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire dans ces représentations communautaires. Une première liste est recueillie à l'issue de la réunion du conseil municipal.

Saisine d'un avocat

Des propriétaires faugérois ont saisi un avocat à propos de démarches engagées sous la précédente municipalité, se poursuivant sous l'actuel mandat. Il s'agit d'une initiative de longue haleine visant à faire respecter les voies communales et chemins ruraux, notamment suite à des confusions générées depuis la rénovation cadastrale de 1971.
Afin d'apporter une réponse adéquate, le maire est autorisé à faire appel à un avocat pour que la clarté soit faite sur ce point par un juriste, dans le cadre de la défense du droit des collectivités publiques.

Fermeture réseau cuivre telecom

Un courrier a été adressé par la société Orange au maire. Celui-ci informe que la commune est présélectionnée dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre (dans le lot 6). Face à la modernisation des infrastructures de télécommunication en cours dans le pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire, Orange initie en effet un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre.
Cette fermeture de réseau se déroule au travers de sept lots annuels de communes, annoncée « dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation ». Dans ce contexte, après les cinq premiers lots engagés, la phase de partage des deux derniers lots – porté à connaissance des parties prenantes – est lancée. La date effective de fermeture technique interviendra en 2030, les utilisateurs du réseau cuivre devant avoir migré sur une autre technologie disponible.
Orange est à disposition des communes concernées durant la période du 16 avril au 30 novembre 2026.
Le maire et le premier adjoint, délégué aux travaux, vont prendre rendez-vous dans ce cadre pour se faire formaliser étapes et procédure et s'assurer que le déploiement de la fibre optique (réseau d'initiative publique) sera bien achevé à l'échéance indiquée.

Le Maire,
Jean PASCAL